

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 9 avril 2025

L'an 2025, le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

Quorum : calcul du quorum 15:2=8 (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Agnès CORDILLOT → M. Jacques MARTIN

Absents : Mme Alexandra TAUPIN, MM. Nicolas BOITEUX , Baptiste TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- Vote du compte financier unique 2024
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2025
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2025

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2023

M. Fabien SANSOIT présente le Compte Financier Unique 2024.

COMpte ADMINISTRATIF 2024 - CERVON						
	FONCTIONNEMENT 2024		INVESTISSEMENT 2024		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		228 666,17 €	145 631,55 €			228 666,17 €
Opérations de l'exercice	547 644,96 €	662 381,23 €	590 640,05 €	916 714,39 €	1 138 285,01 €	1 579 095,62 €
TOTAUX	547 644,96 €	891 047,40 €	736 271,60 €	916 714,39 €	1 138 285,01 €	1 807 761,79 €
Résultat de clôture		343 402,44 €		180 442,79 €		669 476,78 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			180 442,79 €			
Restes à réaliser			712 207,28 €	655 871,90 €		
Besoin de financement des R.A.R.			56 335,38 €			
Excédent de financement des R.A.R.						
Besoin total de financement			- €			
Excédent total de financement			124 107,41 €			
Affectation au Compte 1068			0,00 €	(Investissement)	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Affectation au Compte 002		343 402,44 €		(Fonctionnement)	Excédent de fonctionnement reporté	

Calcul du résultat pour l'année 2024:

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	547 644,96 €	662 381,23 €	343 402,44 €
Investissement	736 271,60 €	916 714,39 €	180 442,79 €

M. le Maire sort de la salle. Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jacques MARTIN 1^{er} Adjoint, vote le compte financier unique 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 ainsi que les montants des restes à réaliser,
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation en section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 343 402,44€

II- Vote du budget primitif 2024

Le Maire présente le budget primitif 2025 en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	971 269,60 €	971 269,60 €
Investissement	575 220,72 €	631 556,10 €
(+Restes à Réaliser 2024)	712 207,28 € = 1 287 428 €	655 871,90 € = 1 287 428 €

Le budget est équilibré en section de fonctionnement et est en suréquilibre en section d'investissement. Il est consultable dans son intégralité en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté : équilibré en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement
- **VOTE** les subventions attribuées aux associations sur propositions de la commission des finances sauf pour la subvention accordée à l'Eperon de Lantilly qui est votée à l'unanimité moins deux voix

Travaux à prévoir en 2025 :

- **Travaux de voirie** : Après une étude des devis proposés par l'entreprise Guinot pour la réfection des routes, le conseil municipal décide d'entreprendre en 2025 des travaux sur une partie de la route de Viry (13 478 € TTC), de la route de La Vallée de Certaines (14 110,20 TTC) et de la route des Rémiens (18 532 TTC).

- **Réfection du toit du club** : Un devis de l'entreprise Spanoudakis d'un montant de 18 134,28 € TTC est présenté pour la réfection du toit du club. D'autres devis seront demandés.

III- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

M. le Maire présente au conseil municipal une simulation des taux des impôts directs locaux en cas d'augmentation de 0,5 %. Ce qui porterait **le produit fiscal attendu à 349 794 €.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité , le conseil municipal, décide VOTE une augmentation des taux des impôts directs locaux de 0,5 % et **DÉCIDE** de fixer les taux des taxes directes locales comme suit :

- TFB : 34,22 %
- TFNB : 28,83 %
- TH sur les résidences secondaires : 20,57 %

IV– Questions diverses

- **Enfouissement des réseaux**

M. le Maire présente un devis estimatif du SIEEEN concernant l'enfouissement des réseaux du bas du bourg d'un montant de 52 736 TTC dont une participation communale de 26 697,60 €.

Un autre devis de 25 200 € TTC est présenté pour l'enfouissement des lignes Télécom.

M. le Maire prendra contact avec M. Darçon qui a établi les devis.

- **Application de la fongibilité des crédits :**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettra notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettra de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements sera alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'articles L2122-22 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

- **Admission en non valeur :** M. le Maire propose l'admission en non valeur de l'admission en non valeur de 4296 € (loyers de logement) et de 150 € (amende dépôt d'ordures) soit de la somme de 4446 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de l'admission en non valeur de ces sommes.

- **CR réunion avec l'association Cervon Patrimoine :** Deux matinées de nettoyage et remise en état de l'église sont prévues les 23 et 25 avril.
Une messe avec l'évêque est à prévoir pour l'inauguration. M.le Maire prendra contact avec l'évêché.

Un concert de musique baroque est prévu le 13 juillet.

Une ouverture de l'église à l'occasion des journées du patrimoine peut être envisagée.

Mme Sauvat prendra les renseignements nécessaires.

- **Travaux de la place** : Le devis pour l'étude de perméabilité a été signé par M. le Maire. La subvention de la Région d'un montant de 50 000 € a été notifiée.
- **Terrain de sport** : La plateforme en béton a été réalisée par notre agent avec l'aide de quelques élus et volontaires. Le montage de la structure est prévu du 14 au 18 avril.
- **CR réunion avec les affouagistes** : M. le Maire rend compte de la réunion du 18 février avec les affouagistes. Cette réunion a permis faire un état des lieux des sections et d'exposer la réglementation en vigueur sur leur gestion. Une proposition sera faite aux affouagistes pour utiliser une partie des revenus de revente de bois qui sont sur le budget communal afin de financer une partie du futur aménagement de la place, qui sera un équipement utile à tous.
- **Achat d'un tracteur** : Des devis de deux entreprises sont présentés au conseil municipal pour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse.
Etablissements Maréchal : tracteur 48 000 € et épareuse 12 500 €
Sureau Agriculture : tracteur 60 000 € et épareuse 29 000 €
Une réflexion est toujours en cours, en fonction du coût des prestations annuelles actuelles d'un montant de 16 000 €. L'achat deviendrait possible si les annuités d'un éventuel emprunt représentent cette somme.
- **Souvenir Français** : Suite à un contact avec [REDACTED], M. le Maire a eu confirmation d'un possible financement de la réparation des tombes des soldats. Il semble indispensable d'associer l'association des anciens combattants à la démarche.
- **Lormes nr'gym** : La responsable de l'association sportive lormoise, Mme Musetti, a fait parvenir une demande d'hébergement des ses cours de sport à la municipalité. Cette demande concerne le lundi de 19 h à 20 h, le mardi soir (2h), le jeudi matin (2h), et le vendredi soir.
Le conseil municipal propose de louer le club 5 € /heure l'été et 7,50 € /heure l'hiver.
Une convention devra être établie.
- **Ménage dans les bâtiments de la commune** : En raison de l'arrêt d'un des agents, une embauche pour 10 h de ménage est à prévoir ou l'intervention de l'entreprise Bonnot. Des devis seront demandés.
- **Nièvre Aménagement** : Suite à la réunion du 11 février concernant la reprise des derniers commerces dans les villages et les financements possibles, la municipalité est en attente de l'étude
- **Visite de la plateforme de compostage à Rouy** : M. Roy rend compte de la visite du 2 avril qui a été très intéressante.

Dates à venir :

- remise en état de l'église : les 23 et 25 avril à partir de 8 h 30
- réunion publique « mobilité » : mercredi 21 mai à 18 h
- prochain conseil municipal : mercredi 28 mai à 20 h

La séance est levée à 23h00